

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00637

Numéro SIREN : 898 059 498

Nom ou dénomination : A&P GEOTECHNIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2023 sous le numéro de dépôt 1712

BILAN ACTIF

DU 17 MARS 2023

ACTIF		Exercice N 30/06/2022 15			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	5 954	894	5 060		5 060	
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	5 954	894	5 060		5 060	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	34 279		34 279		34 279	
	Autres créances	732		732		732	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	29 932		29 932		29 932	
	Charges constatées d'avance (3)	1 250		1 250		1 250	
	Total III	66 193		66 193		66 193	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	72 146	894	71 252		71 252	

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2022 15	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000		5 000	
	Réserves				
	· Réserve légale				
	· Réserves statutaires ou contractuelles				
	· Réserves réglementées				
	· Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	17 762		17 762	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	22 762		22 762	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 523		3 523	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 710		17 710	
	Dettes fiscales et sociales	20 682		20 682	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 574		6 574	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	48 490		48 490	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	71 252		71 252	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

48 490

A&P GEOTECHNIQUE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : rue de la Prada

63460 COMBRONDE

898 059 498 RCS CLERMONT FERRAND

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE** **DU 31 DECEMBRE 2022**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à 17 762,49 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Un résultat, s'élevant à | 17 762,49 € |
| Affectation d'une somme de | 500,00 € |
| au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social | |
| - Une somme de | 17 262,49 € |
| Au compte « autres réserves » | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que, s'agissant du premier exercice social, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président

